

PV CA du 15-11-2021

REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

LUNDI 15.11.2021

Présents : A.-M. HABETS, S. LAURENT, F. WINAND, M. FORGET, R. GRUSELIN, L. HAAGER, J.-L. MASSART, D. ROMAIN, X. SMAL, B. VALENTIN, G. BURTON

1. COMMISSION TECHNIQUE.

- a) 41 jeunes ont participé au stage de la Toussaint en internat, un 42ème l'a suivi en externat. Ils ont tous été testés.
- b) Dans les prochains jours, il y aura un feedback des jeunes eux-mêmes, mais au sein du groupe, il y avait une excellente ambiance au point qu'ils ont souhaité que soit organisé un stage en été, ce qui sera d'ailleurs fait sous l'égide de l'ADEPS.
- c) Tous les participants ont reçu une gourde, mais pas de Décathlon qui avait été sollicité, mais qui n'a pas pu répondre favorablement à notre demande, celle-ci ayant été introduite trop tard.
- d) L'inter-provinces s'est bien passé avec des jeunes qui se sont connus durant le stage.
- e) Toutes les personnes se rendant à l'inter-province ont utilisé le car mis à leur disposition, tant à l'aller qu'au retour. Une seule personne a fait défaut car elle devait se rendre au sport-études à Dinant.
- f) Les joueurs/joueuses sélectionnés pour l'inter-provinces se revoient dimanche prochain à Martelange.
- g) Pour le 2-0, le fonctionnement actuel n'est pas une solution. Il faut réfléchir à une autre façon de fonctionner. Les jeunes ne se déplacent pas à Martelange. Au lieu de faire bouger les joueurs, il faudrait peut-être faire déplacer l'entraîneur dans les clubs. C'est une idée qu'il faut creuser.

2. RENCONTRES.

- a) Actuellement, le championnat se déroule normalement sans être perturbé par des contaminations Covid.
- b) Dans l'esprit qui a toujours animé la commission des rencontres, c'est-à-dire faire jouer un maximum au volley-ball, un changement avait été autorisé, mais un autre, introduit bien trop tard, a été refusé, ce qui a valu à la commission des remarques désobligeantes de la part de responsables du club lésé. Le CA regrette ce comportement et demande aux responsables d'être plus stricts dans l'application du règlement régissant les changements.
- c) Face à certains débordements sur le terrain ou autour, le CA se demande s'il ne serait pas opportun de republier l'article relatif au fairplay.
- d) Le championnat P2 messieurs vient d'être lancé et il y a eu des réactions positives à ce sujet.
- e) Comme ce championnat ne donne pas lieu à une montée en division supérieur, il n'y aura pas de droit d'inscription au championnat.

3. LOISIRS.

- a) Les équipes affiliées au matricule 8004 n'ont pas encore reçu de factures, celles-ci seront établies fin-novembre.
- b) Avant l'introduction de l'obligation de présenter le Covid Safe Ticket pour accéder aux salles, il y avait encore des joueurs qui n'étaient pas vaccinés. Maintenant que c'est obligatoire, le responsable « Loisirs »

ne connaît pas exactement la situation.

c) A la demande d'un membre du CA quant à une organisation de tournois inter-provinces, le responsable « Loisirs » lui répond qu'il n'a pas l'intention de se charger d'une telle organisation. Le président précise que toutes les provinces n'ont pas de championnat loisir et qu'il est donc difficile d'envisager tel tournoi.

4. ARBITRAGE.

a) Les pulls destinés à nos arbitres provinciaux ne sont pas encore disponibles. Un membre du CA se demande comment être sûr que ce pull sera rendu par un arbitre qui quitte l'arbitrage. Le responsable arbitrage répond qu'une décision à ce sujet a déjà été prise précédemment et qu'il y a lieu de s'y tenir.

b) Il n'y a pas eu de désistement d'arbitres suite à un problème lié au Covid.

c) Il est arrivé aux oreilles du responsable arbitrage qu'un arbitre aurait déclaré qu'à la province du Luxembourg, on ne faisait rien pour permettre aux arbitres d'accéder au niveau supérieur. Et bizarrement, ce même arbitre a écrit que l'arbitrage ne l'intéressait pas.

5. TRESORERIE.

a) Actuellement, la situation comptable de l'ACVBL est bonne puisque la différence entre les dépenses et les recettes nous est assez favorable pour l'instant.

b) Le trésorier rappelle que la 1ère facture sera adressée aux clubs à la fin de ce mois.

c) Il est rappelé également que les commandes de documents doivent toujours être adressées au secrétariat provincial.

d) Le total du stage de la Toussaint a coûté à la province 7.500 EUR. Les frais de participation couvrent 95% du total des frais.

e) Un stagiaire coûte 185 EUR.

f) Pour ce stage, chaque moniteur a signé un contrat établi à son nom, contrat dans lequel figurait les différentes indemnités ainsi que le défraiement kilométrique.

6. BEACH-VOLLEY.

a) Le trésorier attend toujours le document explicatif relatif à la perte subie par la commission beach-volley lors du tournoi final à Neufchâteau.

7. DIVERS.

a) Le rapport du CA du 04.10.2021 est approuvé.

b) La journée « Bouge ton Sport en inclusion » du mardi 23.11.2021 verra la présence d'environ 500 jeunes, valides et moins valides. Le directeur technique de la FVWB sera présent le matin ainsi qu'une collaboratrice. Ils viendront avec leur propre matériel.

c) Contrairement à ce qui est inscrit dans le planning annuel, la réunion générale des clubs ne pourra pas avoir lieu le lundi 30.05.2021, la salle étant occupée par le club des philatélistes. Le CA propose donc de la déplacer au mardi 31.05.2021.

d) Le club de Bouillon accepte le règlement à l'amiable proposé par le parquet fédéral pour ce qui concerne les débordements de spectateurs lors d'un match qui s'est déroulé dans ses installations.

e) Le secrétaire ayant réussi à obtenir les documents manquant au dossier Erezée, il pourra être finalisé pour être envoyé au juge de paix.

f) L'Assemblée Générale de la FVWB est fixée au 18.12.2021. Représenteront la province M. Forget, L. Haager, A.-M. Habets, R. Gruselin, J.-L. Massart et G. Burton.

g) Comme il n'y a plus de CA prévu avant cette date, les personnes concernées devront se réunir pour étudier les différentes propositions de modifications au R. O. I. et prendre position.

h) Lors de l'AG de la FVWB, sont présentés les invités permanents désignés par leur CP respectif. R. Gruselin demande si le CA, voire l'AG de la FVWB devait statutairement entériner la désignation faite par un CP, question à laquelle il lui est répondu que ni le CA FVWB, ni l'AG n'avait de position à prendre puisque dans les textes, il est précisé que les différents CP désignent leur invité permanent.

i) Lors d'un prochain CA, les membres du CA devront également se pencher sur nos statuts provinciaux afin de procéder aux adaptations nécessaires pour se conformer à la nouvelle loi en matière d'ASBL.

Fin de la réunion 23h15